



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023 - 63**  
**Séance du vendredi 15 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 15 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Ange-Joseph FRATICELLI, maire.

Madame Célia SAEZ RICCIARDI a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents : 19	Présents : 13
Nombre de membres en exercice : 19	Représentés : 02
	Absents : 04

**Membres présents :** BALDOVINI Antony, BICHON Danielle, BONY Sarah, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, FRATICELLI Ange – Joseph, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, MAIORE Marie-Laure, PERGOLA Marie-Ange, PIRAS Maria-Antonietta, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia

**Membres représentés :** CORONA Jean (Pouvoir à Jean-Claude FRANCESCHI), TADDEI Laurence (Pouvoir à Célia SAEZ RICCIARDI)

**Membres absents :** BONIFACI Jean-François, LUCIANI Jean-Emmanuel, LUIGGI Laure, VENTURINI Dominique.

Date de la convocation : 11 décembre 2023

Date d'exécution : 18 décembre 2023

Date d'affichage : 22 décembre 2023

**OBJET : PROMESSE DE BAIL CORSICA SOLE**

Le président rappelle que le 26 septembre 2018, la commune a consenti une promesse de bail au profit de la SAS CORSICA SOLE sur tout ou partie d'un terrain d'environ 10 hectares cadastré sous le numéro D.169 et sis au lieu-dit « Matone », pour une durée de 24 mois à compter de sa signature.

Il précise que ce contrat reconnaissait à la société CORSICA SOLE le droit de proroger le terme de la promesse pour une nouvelle durée de 24 mois et que dans ce cadre, deux prorogations ont déjà été actées, la première d'une durée de 24 mois et une seconde d'une durée de 12 mois.

Au total, la promesse de bail aura été prorogée pour une durée globale de 36 mois alors que le contrat ne semblait autoriser qu'une prorogation de 24 mois et cela sans que la commune ne perçoive le moindre revenu.

Le président indique au conseil que la demande présentée en juillet 2023 par la SAS CORSICA SOLE en vue d'obtenir une nouvelle prorogation d'une durée de 12 mois n'a pas été reçue en l'état et que le pétitionnaire a été invité à proposer une nouvelle promesse établie dans des conditions plus avantageuses pour la commune qui a notamment souhaité percevoir des indemnités d'immobilisation.

Le président soumet à l'approbation du conseil municipal le nouveau projet de promesse de bail que la société Corsica Sole a adressé à la commune le 23 novembre 2023.

\*\*\*

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver le texte de la promesse de bail transmise à la commune par la SAS CORSICA SOLE le 23 novembre 2023 et autorise le maire à signer cet acte.

**Délibération n° 2023 – 63 : PROMESSE DE BAIL CORSICA SOLE**

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire <b>Pouvoir à</b>	✓				
LUCIANI DOMINIQUE 1 <sup>er</sup> adjoint <b>Pouvoir à</b>	✓				
TADDEI LAURENCE 2 <sup>ème</sup> adjointe <b>Pouvoir à Célia SAEZ</b>	✓				 Célia SAEZ RICCIARDI
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE 3 <sup>ème</sup> adjoint <b>Pouvoir à</b>	✓				
RAMAZOTTI JEANNE 4 <sup>ème</sup> adjointe <b>Pouvoir à</b>	✓				
CORONA JEAN 5 <sup>ème</sup> adjoint <b>Pouvoir à J.C. FRANCESCHI</b>	✓				 Jean-Claude FRANCESCHI
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	✓				
GIULY MARTIN Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	✓				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale <b>Pouvoir à</b>	✓				
PIRAS MARIA-ANTONIETTA Conseillère municipale <b>Pouvoir à Martin GIULY</b>	✓				Martin GIULY
BALDOVINI ANTHONY Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	✓				
RICCIARDI-SAEZ CELIA Conseillère municipale <b>Pouvoir à</b>	✓				
BONY SARAH Conseillère municipale <b>Pouvoir à</b>	✓				
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>					
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale <b>Pouvoir à</b>	✓				
LUIGGI LAURE Conseillère municipale <b>Pouvoir à</b>					
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>					
LUCIANI J-Emmanuel Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>					
BICHON Danielle Conseillère municipale <b>Pouvoir à</b>	✓				

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,  
Ange-Joseph FRATICELLI, maire.

